



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 3610

Texte de la question

M. François Hollande appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la difficulté que connaissent certains hôpitaux ruraux ou de proximité pour recruter des médecins anesthésistes. Pour des raisons évidentes de sécurité des malades, un hôpital ne peut fonctionner sans la présence d'un nombre minimum de médecins anesthésistes. Les facultés de médecine forment un nombre insuffisant de médecins spécialisés dans ce domaine. Et la plupart de ceux qui ont choisi cette spécialité se dirigent en priorité vers les hôpitaux les mieux équipés, c'est-à-dire ceux des grandes villes. D'où la difficulté des hôpitaux de villes plus petites pour recruter, mettant en danger leur pérennité. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre pour, d'une part, inciter les étudiants en médecine à se spécialiser dans l'anesthésie et, d'autre part, faire en sorte que chaque hôpital dispose d'un nombre suffisant de médecins anesthésistes.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la santé informe l'honorable parlementaire que les problèmes que connaissent les hôpitaux de proximité pour pourvoir un certain nombre de postes de spécialiste médical et notamment d'anesthésistes constituent une de ses préoccupations et que plusieurs actions sont conduites pour y apporter des solutions. Actuellement, 230 postes d'anesthésiste sont vacants dans les hôpitaux non CHU. Cette discipline présente la particularité d'être déficitaire dans le secteur public comme dans le secteur privé. Les causes de cette situation ont été analysées : augmentation des besoins due à l'accroissement de la technicité de certaines pratiques médicales, pénibilité particulière d'exercice liée à la fois à la forte charge de garde au niveau élevé de responsabilité engagée, diminution du nombre de spécialistes formés à la suite de la réforme des études médicales qui institue depuis 1984 l'obligation de passer le concours d'internat pour devenir spécialiste. Le secrétaire d'Etat à la santé précise à l'honorable parlementaire les actions actuellement menées pour permettre d'apporter des solutions aux problèmes rencontrés. Une mission sur la démographie médicale dans quatre spécialités dont l'anesthésie a été confiée au professeur Nicolas, rapporteur général auprès du haut comité de la santé publique. Chargé de conduire un groupe de travail de professionnels publics et privés de chaque discipline, il doit proposer des solutions à courts et moyen terme permettant de résoudre la pénurie dans les spécialités concernées, les conclusions du groupe de travail devant être remises avant la fin de l'année. Les services ministériels ont d'autre part engagé une étude en concertation avec les représentants de la profession pour que puisse être mieux prise en compte la pénibilité de certains postes médicaux hospitaliers. Cette étude doit conduire à des propositions de modifications qui pourront concerner tant des dispositions statutaires que de rémunération pour certains postes médicaux et par là même rendre plus attractifs certains postes ou certaines spécialités.

Données clés

Auteur : [M. François Hollande](#)

Circonscription : Corrèze (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3610

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 1997, page 3159

Réponse publiée le : 1er décembre 1997, page 4397